

Conseil d'Administration

du 18 MARS 2019

Présents : Fédérici, Cairo, Gauch, Audibert, Le Carreres, Lafont, Rey, Zigliara, Sauvan., Aghdjaian, Julien

Absents : Boiron, Renard

1 L'agent portuaire est embauché du Lundi 25 mars 2019 au 15 juillet 2019 inclus. Les horaires de grutage sont inchangés.

2 Après les démarches engagées auprès de la MAIF par Mr LE CARRERES, nous avons l'attestation d'assurance de la grue et son utilisation, même si elle appartient à la METROPOLE.

3 En ce qui concerne la SNSM, et la proposition qui avait été faite d'intégrer une somme aux cotisations des sociétaires, le conseil ne donne pas une suite favorable à cette proposition. Celle-ci sera mise en débat lors de l'assemblée générale de 2020.

4 SITE INFORMATIQUE :

Mme Céline ROCHET nous propose de prendre en main la maintenance du site des canotiers et sa gestion sous l'autorité du Président au long de l'année 2020. Un forfait lui sera alloué jusqu'au 31 12 2019. Proposition acceptée par le conseil.

5 TARIFS DE GRUTAGE 2019 :

Les tarifs de tirage à terre des extérieurs au club sont fixés comme suit :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| 1. MER ET LOISIRS | moins de 6.99m : 75 EUROS |
| | De 7m à 9.99m : 145 EUROS |
| | 10m et + : 220 EUROS |
| 2. EXTERIEURS | moins de 6.99m : 95 EUROS |
| | De 7m à 9.99m : 180 EUROS |
| | 10M et+ : 260 EUROS |

6 PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS :

La participation aux investissements sera portée à 130 EUROS du m² soit une augmentation de 10 EUROS pour les entrants nouveaux sociétaires à compter du 1^{er} AVRIL 2019.

7 COTISATIONS 2019 :

Il est proposé de ne pas faire de participation à la cotisation des sociétaires contrairement aux années précédentes pour anticiper les augmentations à venir de l'amodiation et des taxes envisagées par la METROPOLE dans les années à venir.

La proposition est acceptée par le conseil moins une voix.

8 REGLEMENT OCCUPATION DES DEPENDANCES PORTUAIRES :

Le président Daniel FEDERICI remet pour lecture à l'ensemble des membres du conseil, l'avenant de prorogation et le document de travail dénommé « CONTRAT TYPE SOCIETES NAUTIQUES.

Après explications de texte du Président, le conseil lui donne quitus pour la signature de l'avenant de prorogation. En cas d'empêchement de sa part pour signature, le Vice président signerait par procuration.

9 TRAVAUX DIVERS :

Le président demande au président technique MR LAFONT et ses assistants Mrs SAUVAN et BOIRON, de se mettre en rapport avec les services techniques de la métropole, pour leur faire exécuter les travaux de remplacement des matériels défectueux sur les pontons, incombant à la métropole.(Soudures des pontons, cylindres, lampadaires et bornes électriques de quai.)

Le prochain conseil est fixé au LUNDI 8 AVRIL 2019 à 18H.

La séance est levée à 19H55.